

Jeudi 19 mai 2016

Journées organisées par le  
Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

- **Obligation de débarquement** ●  
**d'une contrainte faisons un atout**



*Comment la filière s'organise pour répondre à  
l'Obligation de Débarquement*

*Gwendoline Bodin,  
Comité National des Pêches et des Elevages Marins*

## La mise en place de l'instance MOOD

- ✓ **Réforme de la PCP** en 2013 imposant une obligation de débarquement à partir de 2015.
- ✓ Rédaction d'une **feuille de route fin 2013** par le CNPMEM, en partenariat avec la DPMA, identifiant les enjeux, objectifs et actions à mener concernant la mise en œuvre de l'OD.
- ✓ Création en janvier 2014 de l'**instance MOOD** (Mise en Œuvre de l'Obligation de Débarquement) pilotée par le CNPMEM, réunissant des partenaires professionnels, scientifiques et administratifs.

## Enjeux

- ✓ Interprétation et application des réglementations liées à l'obligation de débarquement ;
- ✓ Préparer les stratégies d'adaptation en fonction des modalités d'application.

## Objectifs

- ✓ Interpréter les modalités d'application des règlements ;
- ✓ Améliorer les connaissances sur les rejets et l'impact économique de l'OD ;
- ✓ Capitaliser les expériences des différents projets sur la sélectivité ;
- ✓ Assurer un échange d'information.

## Exemples d'actions menées

- ✓ Identification des pêcheries françaises susceptibles d'être concernées par l'OD avant 2019, et les espèces susceptibles d'être problématiques
- ✓ Identification et rédaction des exemptions nécessaires (exemption survie, exemption *de minimis*)
- ✓ Suivi des travaux et discussions au niveau européen sur :
  - ✓ l'obligation de débarquement (plans rejets, plans de gestion, calendrier de l'OD)
  - ✓ les mesures techniques (Omnibus, proposition de règlement de la Commission européenne)
- ✓ Suivi des études en cours au niveau européen, national, régional ou local (DISCARDLESS, EODE, SURTINE...et bien d'autres)

## Fonctionnement de MOOD

- ✓ **Comité de pilotage** : oriente et valide les actions à entreprendre pour répondre aux enjeux et objectifs de l'OD
- ✓ **Groupes de réflexion** : réseau de référents MOOD identifié
  - ✓ Régionaux (en fonction des façades) : calendrier d'application de l'OD, problématiques régionales
  - ✓ Thématiques (en fonction des problématiques actuelles): stocks à quota limitant, exemptions, mesures techniques
- ✓ **Points OD** dans les différentes commissions du CNPMEM ou sur demande des partenaires MOOD
- ✓ **Réunions d'information**, animées par la DPMA, à destination des présidents et directeurs des CRPMEM et des Organisations de Producteurs

## L'instance MOOD permet ainsi :

- ✓ De prendre position sur les différentes problématiques auprès de l'administration et des différents Conseils Consultatifs
- ✓ De diffuser des informations régulièrement auprès des partenaires MOOD
- ✓ D'élaborer des propositions / réflexions à destination du COPIL et des différentes commissions
- ✓ De participer aux contributions françaises au sein des CC et des groupes d'EM pour l'élaboration des plans rejets
- ✓ D'identifier les questionnements et problématiques des professionnels sur le terrain

## De nombreux questionnements concernant notamment :

- ✓ Les modalités de déclaration des rejets
- ✓ La prise en charge des captures en dessous de la taille minimale et les possibilités de valorisation
- ✓ Le calcul et la gestion des quotas *uplift*
- ✓ Les *choke species* (stocks à quota limitant)
- ✓ ...

=> *Des questions sans réponses qui empêchent d'avoir une bonne visibilité sur l'application de l'obligation de débarquement sur le terrain*

## Conclusion

- ✓ L'obligation de débarquement constitue un dossier prioritaire pour le CNPMMEM depuis 2014
- ✓ Plateforme d'échange
- ✓ Permet de faire remonter à l'administration les questionnements des professionnels

*=> Au delà du niveau français, ces sujets sont discutés au niveau européen...*